

AGRICULTURE DU CANTON DU JURA
EN 2000

PREAMBULE

L'extrait ci-après est tiré d'une plaquette éditée par la Communauté de Travail du Jura (CTJ) et qui porte sur le rôle de l'agriculture dans le Massif jurassien franco-suisse :

- " - Dans le Massif jurassien, tant en France qu'en Suisse, l'agriculture n'est pas seulement importante, elle est vitale.*
- L'agriculture contribue au développement de l'économie régionale et participe à une gestion équilibrée de l'espace.*
- L'agriculture fait vivre un environnement de qualité et, ce faisant, contribue au développement touristique en milieu rural.*
- L'agriculture préserve des valeurs fondamentales et participe à l'animation de la vie locale.*
- L'espace rural a besoin de paysans et pour cela il faut préserver l'intérêt pour cette profession, sauvegarder les bonnes terres cultivables, promouvoir une production à haute valeur ajoutée, former les jeunes, c'est-à-dire développer une politique agricole conséquente et adaptée. "*

Qu'advierait-il d'une région rurale comme le Jura sans culture ni potentiel urbains, si l'agriculture s'affaiblissait considérablement ? L'agriculture n'entrave pas le développement d'activités économiques; elle le favorise. Considérée dans sa "multifonctionnalité", l'agriculture apparaît comme un atout socio-économique de premier ordre pour une collectivité régionale.

1. LES STRUCTURES

Les structures de l'agriculture jurassienne présentent plusieurs caractéristiques intéressantes :

	1980	2000	RANG EN CH
<i>Surface agricole utile (ha)</i>	<i>38'318</i>	<i>39'223</i>	<i>11^{ème}</i>
<i>Nombre d'exploitations (total)</i>	<i>2'015</i>	<i>1'228</i>	<i>14^{ème}</i>
<i>Nombre d'exploitations (à titre principal)</i>	<i>1'439</i>	<i>1'011</i>	<i>13^{ème}</i>
<i>SAU moyenne par exploitation (total) (ha)</i>	<i>19</i>	<i>32</i>	<i>1^{er}</i>
<i>SAU moyenne par exploitation (à titre principal) (ha)</i>	<i>27</i>	<i>37</i>	<i>1^{er}</i>
<i>MO totale</i>	<i>4'877</i>	<i>3'578</i>	<i>15^{ème}</i>
<i>MO plus de 50 % temps de travail</i>	<i>2'921</i>	<i>2'076</i>	<i>13^{ème}</i>
<i>SAU / MO permanente (ha)</i>	<i>13</i>	<i>19</i>	<i>1^{er}</i>

¹ = statistiques 2000

2. LES PRODUCTIONS

2.1. Les productions animales

Le cheptel jurassien se compose essentiellement de bovins, de chevaux, de volaille et de porcs.

	NBRE DE TETES	EVOLUTION 1980-2000 %
<i>Bovins</i>	<i>55'779</i>	<i>- 2.5</i>
<i>Vaches</i>	<i>19'995</i>	<i>- 5.7</i>
<i>Chevaux</i>	<i>4'532</i>	<i>+ 64.8</i>
<i>Porcs</i>	<i>13'729</i>	<i>- 14.2</i>
<i>Volaille</i>	<i>92'523</i>	<i>- 60.6</i>
<i>Moutons</i>	<i>6'085</i>	<i>+ 62.4</i>

Un effort de diversification est consenti actuellement par un certain nombre d'agriculteurs : volailles au sol, porcs, moutons, etc.

2.2. Les production végétales

Le rôle de la production végétale dans l'agriculture jurassienne s'est renforcée pendant quelques décennies; il a tendance à s'atténuer depuis quelques années.

	Ha en 2000	Evol. 1980-2000 %
<i>Terres ouvertes</i>	<i>12'422</i>	<i>+ 27.6</i>
<i>Céréales</i>	<i>8'690</i>	<i>+ 19.9</i>
<i>Céréales panifiables</i>	<i>4'324</i>	<i>+ 60.2</i>
<i>Céréales fourragères</i>	<i>4'366</i>	<i>- 3.6</i>
<i>Pommes de terre</i>	<i>100</i>	<i>- 55.9</i>
<i>Betteraves sucrières</i>	<i>322</i>	<i>+ 379</i>
<i>Betteraves fourragères</i>	<i>138</i>	<i>+ 200</i>
<i>Colza</i>	<i>695</i>	<i>+ 76.2</i>
<i>Tabac</i>	<i>36</i>	<i>+ 33</i>
<i>Mais grain</i>	<i>310</i>	<i>- 3.9</i>
<i>Mais à ensiler</i>	<i>2'131</i>	<i>+ 24.0</i>

Bien que situé dans une région marginale, le Jura compte des surfaces relativement importantes de terres labourées. L'essentiel des cultures est constitué de céréales; le Jura est un des rares cantons qui cultivent plus de céréales fourragères que de céréales panifiables. L'Ajoie est le premier district de Suisse pour la culture des céréales fourragères et le troisième pour la culture des céréales en général.

La production végétale a connu depuis quelques années un réel développement. Les surfaces consacrées à la culture de pommes de terre, des betteraves et du tabac restent cependant minimes.

Les cultures intensives comme l'arboriculture, les cultures maraichères et la culture des petits fruits sont pratiquement inexistantes. A l'image de la production animale, la production végétale se révèle aussi très extensive. Cela est dû aux conditions naturelles, à la grandeur des exploitations et au poids des traditions.

3. LE RENDEMENT BRUT DE L'AGRICULTURE JURASSIENNE

Le rendement brut de l'agriculture jurassienne est évalué en fonction de la valeur de la production finale de l'agriculture suisse en 2000.

	Valeurs absolues en francs	Valeurs relatives en %
Bovins	129'716'000.-	49.9
Volaille	4'503'000.-	1.7
Porcs	9'536'000.-	3.7
Chevaux ¹	3'127'000.-	1.2
Autres prod. animales ²	2'400'000.-	0.9
Total prod. animales	149'282'000.-	57.4
Céréales	25'731'000.-	9.9
Oléagineux	1'866'000.-	0.7
Betteraves sucrières	2'901'000.-	1.1
Pommes de terre	1'200'000.-	0.5
Tabac	951'000.-	0.4
Autres prod. végétales ²	1'900'000.-	0.7
Total prod. végétales	34'549'000.-	13.3
Contributions publiques, divers	76'000'000.-	29.2
Total	259'831'000.-	100.0

¹ = estimation personnelle

² = 3% de la production suisse

Le rendement brut obtenu s'élève à 260 millions dont 57% proviennent des productions animales, 13% des productions végétales et 30% des contributions publiques.

La production bovine et la culture céréalière produisent ensemble 60% du chiffre d'affaires de l'agriculture jurassienne. L'absence de diversification de la production agricole se confirme. La part de la production animale et des contributions publiques s'accroît au détriment de celle de la production végétale.

L'agriculture jurassienne dispose d'un potentiel de production relativement important.

4. LE ROLE DE L'AGRICULTURE DANS LA SOCIETE

4.1. Le rôle économique

- Population agricole active	11 %
- Main d'œuvre plus de 50% temps de travail	2'076 pers.
- Main-d'œuvre moins de 50% temps de travail	1'502 pers.
- Chiffre d'affaires (2000)	260 mio
- Paysage entretenu	51'000 ha
- Communes où le rôle de l'agriculture est essentiel	env. 40 (sur 83)

L'agriculture jurassienne est un véritable partenaire économique.

*Le chiffre d'affaires réalisé par l'agriculture est réinvesti sous différentes formes dans l'économie jurassienne ou dépensé pour l'acquisition des biens de production et de consommation. **Les branches d'activité économique qui en tirent profit sont nombreuses; beaucoup d'emplois du secteur secondaire et du tertiaire dépendent des activités agricoles.** L'agriculture demeure le pilier économique de bon nombre de régions du Canton.*

4.2. Le rôle social et culturel

L'agriculture est un élément clef de la structure démographique d'une région rurale. Pour des dizaines de petites communes, elle est encore la base de l'existence communautaire. Pour d'autres, elle est le complément qui permet de maintenir l'école, le magasin, le restaurant, etc. Les familles agricoles sont traditionnellement pourvoyeuses de main-d'œuvre, souvent hautement qualifiée; les autres secteurs économiques en sont les bénéficiaires.

L'agriculture préserve et entretient le patrimoine, qu'il soit traditionnel, bâti, naturel. Elle anime la vie locale par ses multiples activités, réunions, fêtes.

4.3. Le rôle écologique

***L'agriculture vit dans et par la nature.** Elle occupe et entretient la plus grande partie du territoire cantonal grâce à ses milliers d'agents écologiques répartis sur l'ensemble du territoire.*

4.4. Le rôle politique

Par tradition et aussi du fait de leur prépondérance dans les petites communes, les agriculteurs sont proportionnellement plus impliqués dans la vie politique locale. Ils sont actifs dans leurs nombreuses organisations et dans de multiples fonctions liées à leur métier.

L'agriculture est impliquée dans divers débats politiques généraux (Europe, OMC, coopération transfrontalière, etc.). Elle dispose en outre d'une presse professionnelle diversifiée.

Tout cela concourt à affirmer la conscience politique du monde rural.

5. LES ATOUTS ET LES HANDICAPS

5.1. Les atouts

- Topographie favorable
- Grandes exploitations, bien structurées
- Main d'œuvre stable, essentiellement familiale
- Modes d'exploitation conformes aux exigences de l'environnement
- Etat d'esprit positif et bon niveau de compétences professionnelles.

5.2. Les handicaps

- Structures foncières et bâtiments partiellement adaptés aux exigences actuelles
- Endettement important
- Densité de population agricole faible
- Production peu diversifiée
- Production agricole transformée hors du canton
- Représentation insuffisante au niveau national
- Isolement géographique
- Marché foncier faussé par des influences extérieures
- Conditions naturelles difficiles (climat, sol).

6. LE BILAN DE L'AGRICULTURE JURASSIENNE DE 1980 à 2000

- Elaboration d'une politique agricole cantonale
- Développement de la formation professionnelle agricole et en économie familiale
- Amélioration des structures foncières et bâties
- Diversification de la production et identification des spécialités
- Assainissement et construction de fromageries
- Amélioration des techniques de production
- Création d'un fonds de développement rural
- Constitution de nombreuses communautés d'exploitation
- Restructuration des organisations professionnelles
- Intensification de la vie culturelle rurale.

7. LA POLITIQUE AGRICOLE

7.1. La conception globale pour l'avenir

L'avenir de l'agriculture et ses chances de développement sont étroitement liés à l'existence d'une volonté politique régionale. L'exercice d'activités culturelles intenses, à l'échelon local et régional, s'avère également indispensable au développement de la société rurale.

L'agriculture doit s'adapter aux réalités politiques et économiques nouvelles. Les acteurs de la politique d'adaptation, même dans un petit canton, sont nombreux : les agriculteurs et les agricultrices, les organisations professionnelles, les coopératives et le commerce privé, l'Etat, la collectivité cantonale ainsi que les instances professionnelles et publiques romandes et suisses. Ces acteurs doivent être animés en permanence d'un souci de concertation, de collaboration, de coordination, de souplesse et d'efficacité.

Pour réaliser les adaptations nécessaires, il faudra des moyens divers. Tous les acteurs devront disposer en permanence d'une formation adéquate et d'une information complète. Les moyens financiers devront être mobilisés, si nécessaire, d'une manière différente de celle pratiquée jusqu'à présent.

Le Jura n'a pas avantage à devenir une région de délasserment et de loisirs à disposition des populations urbaines. Il doit s'affirmer au plan économique dans les trois secteurs d'activité de manière à pouvoir compter sur une économie diversifiée et peu sensible aux aléas conjoncturels. Dans cet esprit, le rôle économique de l'agriculture demeure prioritaire.

7.2. Les objectifs

- *le renforcement de l'économie régionale*
- *la sauvegarde de la viabilité des espaces ruraux*
- *le maintien d'une forte population paysanne*
- *le développement d'entreprises de type familial*
- *la promotion d'une économie agricole efficace*
- *la production de biens de qualité et à haute valeur ajoutée*
- *la sauvegarde du patrimoine et la préservation de l'environnement.*

7.3. Les mesures

L'effort d'adaptation de l'agriculture aux réalités nouvelles se concentre sur les points suivants :

- *développement qualitatif et quantitatif des productions traditionnelles (lait, élevage bovin et chevalin, aviculture);*
- *poursuite de la diversification des productions et des activités (porcs, volaille, cultures spéciales, tourisme rural, mise en valeur du milieu naturel, etc.);*
- *développement de la fabrication fromagère;*
- *transformation, mise en valeur de produits agricoles;*
- *recherche de marchés nouveaux pour l'écoulement de produits bruts et transformés;*
- *organisation de nouvelles structures de marché pour l'écoulement des bovins et des chevaux;*
- *réduction des frais de production, en particulier par l'amélioration des structures et le désendettement;*
- *intensification et diversification de la formation professionnelle et de la vulgarisation en collaboration avec les cantons limitrophes;*
- *identification des spécialités régionales et protection des indications de provenance et des dénominations traditionnelles.*

7.4. La législation

Certaines des mesures d'adaptation sont prises par l'Etat, les autres par les milieux professionnels. S'agissant de l'Etat, les bases légales sont données par la loi sur le développement rural, le décret sur le développement rural, le décret sur l'élevage, le décret sur les crédits d'investissements, l'aide aux exploitations et le fonds de développement rural, la loi sur les améliorations structurelles et la loi sur la formation professionnelle agricole et en économie familiale. A noter que tous ces textes législatifs - à l'exception de la loi sur la formation professionnelle - ont été révisés le 20 juin 2001.

8. CONCLUSIONS

L'avenir de l'agriculture du Canton du Jura dépend aussi de la volonté de jeunes gens d'exercer une activité professionnelle dans cette branche : diverses régions d'Europe en font l'expérience. Pour demeurer attractive, l'agriculture doit offrir des perspectives réelles aux plans économique, financier, psychologique et culturel. Il convient par conséquent de créer, en agriculture, un cadre propice à l'épanouissement de la jeunesse.

Pour réussir à long terme, le développement économique de régions défavorisées du point de vue géographique doit reposer sur une répartition équilibrée des activités entre les trois secteurs économiques. En conséquence de quoi, la promotion de l'agriculture relève de l'intérêt général et incombe à l'ensemble de la société.

Décembre 2002 – BB/cf

SERVICE DE L'ÉCONOMIE RURALE

- Sources :
- Bureau de la statistique, 2800 Delémont
 - "Avenir de l'agriculture jurassienne" / République et Canton du Jura, Département de l'Economie, 1993
 - Loi sur le développement rural du 20 juin 2001
 - Décret sur le développement rural du 20 juin 2001
 - "Agriculture du Canton du Jura 1980 – 1990", Service de l'économie rurale, septembre 1993
 - Union suisse des paysans / Statistiques et évaluations